
Arrondissement d'Aix en Provence

Mairie de Simiane-Collongue

Tél : 04.42.94.91.91

Fax : 04.42.22.78.52

<h2>Procès-Verbal du Conseil Municipal</h2> <h3>Mardi 17 décembre 2013</h3>

Séance ouverte à 18h30

Présents :

Mesdames : Béatrice AUSTRUY, Magali BRACONNOT-JOUVE, Graziella CACCAVELLI, Ghislaine FERRER, Hélène MARTIN, Violette STISSI, Marie Claire TARDY

Messieurs : Christian ARNAUD, Jean Claude AYMARD, Michel BOYER, Bruno GERARA, Jean MACHERA, Gilbert MAGNAN, Bernard SALQUE, Jacky TAGLIAFERRO,, Antoine TROPINI. Jean Pierre PERRIER

Procuration :

Monsieur Alain HARDY à Monsieur Michel BOYER

Madame Marie-Line LEPAGE-BAGATTA à Violette STISSI

Monsieur Vincent LEBRUN à Monsieur Jean-Pierre PERRIER

Absents :

Messieurs Claude KARAGULIAN, Lionel LEGAY, Gérard TERRIER

Mesdames Hélène DEVULLAINE, Nathalie GARDETTE, Marie Claude MONTAGNIER, Chantal PEREZ

soit 22 votants dont 3 procurations

Monsieur le Maire propose Bruno GERARA comme secrétaire de séance.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21		1 (Bruno GERARA)

Procès-Verbal du 14/11/2013

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22		

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération concernant un avenant de contrat avec la SPLA

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22		

Arrivée 19h03 Monsieur Gérard TERRIER

Départ 19h03 Monsieur Jean-Claude AYMARD qui donne procuration à Mme Marie-Claire TARDY

Soit : 23 votants dont 4 procurations

Point 1 : Contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de Simiane-Collongue

Monsieur le Maire : C'est une possibilité qui est offerte aux communes d'inscrire sur un contrat pluriannuel plutôt que des fonds de concours. L'objectif de la CPA est de donner aux communes les moyens de faire certains travaux. Il nous faut le passer à ce conseil afin qu'il soit validé le 15/01 au bureau.

Monsieur Arnaud : le contrat permet d'avoir une souplesse d'utilisation quel que soit l'équipe en place en 2014. Le désenclavement des hauts quartiers fait l'objet d'une étude au niveau de la CPA et il y a de grandes chances que cet investissement soit d'intérêt communautaire.

Madame Caccavelli : Vous dites monsieur le Maire que s'il y a une nouvelle majorité que cela pourra changer or, dans l'article 7 il est dit : « Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois pour prendre en compte les aléas qui pourraient l'affecter, sur demande exclusive de la Commune, au travers d'une délibération de son Conseil Municipal, des modifications pourront être apportées sur les modalités de réalisations... ».

Monsieur le Maire : La porte est ouverte à des modifications. Toutes les communes sont dans le même cas.

Monsieur Arnaud : On ne pourra pas aller plus loin que le coût global. Dans ce contrat vous avez le désenclavement et les autres investissements, si la CPA ne reconnaît pas l'intérêt communautaire du désenclavement, il faudra alors réduire sur les autres investissements. L'enveloppe est vraiment plafonnée. Sur les autres investissements les lignes sont des lignes génériques comme l'entretien des bâtiments.

Monsieur le Maire : Je peux vous dire avec l'expérience que j'ai depuis des années sur la CPA que celle-ci est assez souple dans le fonctionnement.

Madame Valera : J'ai l'impression que c'est une manœuvre stratégique de la CPA pour figer les choses avant 2016 et la Métropole et d'un côté de la Mairie comme des autres j'ai l'impression que cela a un caractère politique à l'approche des échéances des élections à venir. C'est pour cela que ça me gêne. Je le suis d'autant plus que c'est pour nous accorder des subventions.

Monsieur le Maire : Je vous redis ce que je vous ai dit la dernière fois, la quasi-totalité des Maires ont dit pareil, cela tombe au mauvais moment. On est bien d'accord.

Madame Valéra : Mais on a jusqu'au 15 janvier si j'ai bien compris.

Monsieur le Maire : Non, il faut qu'on délibère avant pour que le conseil communautaire ait les dossiers avant la fin de la semaine début de la semaine prochaine pour traitement. Le calendrier est après très serré. Je rappelle tout de même que cela fait très longtemps que pas mal de maires de toutes tendances demandent cela ! Cela arrive tard, mais ça arrive.

Madame Caccavelli : J'ai encore une question qui concerne l'écoquartier des charmilles qui affectera plus de 400 logements et après plus de 70 logements sur 1 hectare, c'est énorme.

Monsieur le Maire : On n'est plus dans l'étalement urbain mais dans le resserrement. Je vous ai dit que l'on en reparlera une fois que le bureau d'études aura rendu ses conclusions car il y a la problématique de l'inondabilité et je vous ai dit aussi que probablement on retombera à la moitié de ce que nous voulions faire. En plus des contraintes de parkings etc... , si en plus il y a des zones où l'on ne pourra pas construire, cela réduira de fait le nombre de logements. Le 1^{er} estimatif fait ne tenait pas compte des divers éléments. Les différentes Lois nous demandent de ne plus travailler sur de l'étalement urbain. Le mitage coûte très cher.

Madame Valéra : L'étude sera disponible quand monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : D'ici la fin du mois de janvier courant février. Un COPIL devrait avoir lieu fin janvier.

Monsieur Arnaud : Je rappelle que ce quota de 70 logements à l'hectare est ce qui est demandé par la CPA pour être reconnu d'intérêt communautaire. C'est une densité intermédiaire comme cela est fait à Bouc Bel Air

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19 (Majorité Municipale + Madame BRACONNOT et Monsieur GERARA)	2 (Mesdames CACCAVELLI et VALERA)	1 (Jean MACHERA)

Point 2 : Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité 2014 : réaménagement des services techniques

Monsieur le Maire : Il s'agit de travaux de proximité. La commission permanente est en fin d'année. Ce qui est demandé est le réaménagement du service technique, l'accessibilité et la rénovation du sol du complexe dû à une modification des tracés de la Fédération Française de Basket.

Monsieur Machéra : Pourquoi les montants sont tous de 75000 € ?

Monsieur le Maire : C'est le montant plafond maximum, les 20 % sont à la charge de la commune. Si les travaux coûtent moins, on touche 80 % du montant réels des travaux

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 (unanimité)		

Point 3 : Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité 2014 : Accessibilité des bâtiments publics

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 (unanimité)		

Point 4 : Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité 2014 :Rénovation du sol du complexe sportif

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 (unanimité)		

Point 5 : Aménagement du carrefour à feux sur l'avenue du Général De Gaulle : approbation de la convention tripartite département/commune/SCCV les genêts

Monsieur le Maire : J'avais indiqué à un dernier conseil municipal que nous serions obligés durant un certain temps d'avoir recours à des feux en attendant l'acquisition des derniers terrains nous permettant de faire réaliser le rond-point. La CPA a fini aussi ses contrats avec les bureaux d'études. On a reçu du CG13 une convention tripartite. C'est la SCCV qui paie les travaux d'installation de ces feux. Le pole route est plus pour les feux. Le 1^{er} rapport du bureau d'études a signalé que les feux posent un problème de file d'attente.

Madame Ferrer : Ce provisoire va durer combien de temps ?

Monsieur le Maire : 1 an, 2 ans, 3 ans ou plus.

Madame Ferrer : Je suis étonné sur les décisions du pole route. Quand j'ai aménagé il y a 25 ans au hameau des frênes, nous avons demandé pour nos enfants des passages protégés pour traverser, on nous avait répondu qu'il était impossible de mettre des passages protégés à cause des distances avec un carrefour. On a refait la route et désormais c'est fait. Ici ce n'est pas un problème de vitesse, mais les gens qui viennent de Marseille avec déjà des embouteillages vont de nouveau avoir à gérer ce nouvel embouteillage qui risque d'aller jusqu'à la voie rapide.

Monsieur le Maire : On sait que le rond-point est la seule alternative viable, mais nous n'avons pas la totalité du foncier. J'ai demandé un passage protégé sur la route de Mimet à la sortie après le virage, descendre la limitation à 70, tout a été refusé,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17(Majorité +Madame BRACONNOT et Monsieur GERARA)	4 (Mesdames AUSTRUY et FERRER pour la Majorité Municipale + Mesdames CACCAVELLI et VALERA)	1 (Jean MACHERA)

19h03 arrivée de Monsieur Gérard TERRIER et départ de Monsieur Jean-Claude AYMARD qui donne procuration à Madame Marie-Claire TARDY : 23 votants dont 4 procurations

Point 6 : Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Madame Stissi : On n'est pas nombreux à avoir fait de diagnostic sur le PAVE. Ce PAVE fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduites l'ensemble des circulations piétonnes et aire de stationnement du territoire. Accesmétrie a remis ses conclusions. Il n'y a pas de date butoir pour réaliser ces travaux. Après chaque travaux, un nouveau diagnostic aura lieu.

Monsieur le Maire : Il y a des endroits où l'on ne pourra pas faire à cause des pentes.

Madame Stissi : Il semblerait que toutes les demandes d'aides n'aient pas été demandées et qu'il en reste pour aider à financer des ascenseurs. Les bailleurs sociaux ne sont pas astreints aux mêmes contraintes. Pour eux le fait de donner des appartements en RDC cela est bien pour les handicapés.

Monsieur le Maire : EN 2014 on fera un accès en Mairie, derrière en passant par le parc avec porte coulissante et bureau en bas où les élus comme les fonctionnaires se déplaceront.

Monsieur Machera : A-t-il été pris en compte des bancs pour les personnes âgées.

Monsieur le Maire : Cela ne rentre pas dans le PAVE, c'est à la charge de la commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23 (unanimité)		

Point 7 : Nouvelle tarification pour les photocopies effectuées par les administrés

Monsieur le Maire : C'est parce que nous proposons aussi des photocopies couleurs que nous n'avions pas avant.

Monsieur Machera : Les associations ont-elles le droit de faire des photocopies ?

Monsieur le Maire : Normalement NON ce n'est pas prévu.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23(unanimité)		1 (Monsieur MACHERA)

Point 8 : Instauration de périodes d'astreintes des agents du service technique

Monsieur le Maire : Des modifications ont été apportées dans les décrets, sous réserves de l'acceptation des CTP. Il y a 3 sortes d'astreintes. C'est sur appel du Maire ou de son adjoint, ou de la DGS ou du Directeur des services techniques.

Monsieur Terrier : Je ne comprends pas : « sur la base du volontariat ».

Monsieur le Maire : En dehors du cadre réglementaire, il y a des agents qui sont volontaires pour les astreintes.

Madame Caccavelli : Comment cela va-t-il être financé et comment sera déclenchée cette astreinte ?

Monsieur le Maire : Cela peut être moi, un élu en charge de, la DGS ou le directeur. Pour la PM l'astreinte est de 12 € le technique est de 109€ le week-end et 149€ la semaine. Pour l'intervention c'est l'intervention elle-même 11€ la journée ou 22€ la nuit pour la PM

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23 (unanimité)		

Point 9 : Mise à disposition de personnels auprès de l'association « Bulles et Billes »

Monsieur le Maire : Ce sont les 2 derniers agents mis à la disposition de l'association Bulles et billes

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23 (unanimité)		

Point 10 : Transformation de poste école municipale de musique

Monsieur le Maire : Un agent qui présentait les conditions statutaires s'est vu, sans nous en avertir par l'autre commune, octroyé cette transformation de poste, on se met en conformité.

Madame Caccavelli : L'école de musique revient tout le temps. Combien de temps plein ?

Monsieur le Maire : 3 sur 19 heures

Madame Caccavelli : cette école de musique est un gouffre financier important

Monsieur le Maire : La culture ne rapporte pas chère dame. Elle permet aussi à des enfants d'acquérir une culture musicale. Elle nous coûte autant plus cher que le choix qui a été fait à l'époque, la municipalité avait décidé que ce serait comme cela. Nous aurions aimé que cette compétence devienne une compétence communautaire, hélas alors que cela avait été discuté, la CPA est revenue en arrière.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23(unanémité)		

Point 11 : Convention de prestation de services CDG13 médecine professionnelle et préventive

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23(unanémité)		

Point 12 : Plan Local d'Urbanisme : institution du droit de préemption urbain renforcé

Monsieur le Maire : Cette délibération avait déjà été voté dans le cadre du POS compte tenu de l'approbation du PLU nous devons la représentée comme les deux autres délibérations.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 (Majorité Municipale + Madame BRACONNOT et Monsieur GERARA + Monsieur MACHERA)		3 (Mesdames CACCAVELLI et VALERA + Monsieur Gérard TERRIER)

Point 13:Plan Local d'Urbanisme déclaration préalable pour les clôtures

POUR	CONTRE	ABSTENTION

20 (Majorité Municipale + Madame BRACONNOT et Monsieur GERARA + Monsieur MACHERA)		3 (Mesdames CACCAVELLI et VALERA + Monsieur Gérard TERRIER)
---	--	---

Point 14 : Plan Local d'Urbanisme autorisation du dépassement du COS pour les constructions énergétiquement performantes

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20 (Majorité Municipale + Madame BRACONNOT et Monsieur GERARA + Monsieur MACHERA)		3 (Mesdames CACCAVELLI et VALERA + Monsieur Gérard TERRIER)

Point 15 : Convention fixant les conditions particulières d'intervention de la société publique locale d'aménagement « Pays d'Aix territoire » pour la commune de Simiane-Collongue dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain autour du « cours des héros » - modification de la durée et autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention

Monsieur le Maire : On avait une convention avec la SPLA. Compte tenu des retards la SPLA nous a demandé de reculé la date de déclaration de parfait achèvement des travaux au 31/12/2015.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 (Majorité Municipale + Madame BRACONNOT et Monsieur GERARA + Mesdames CACCAVELLI et VALERA + Monsieur Gérard TERRIER)		3 (Monsieur MACHERA)

secr
Le secrétaire de séance
Bruno GERARA

Le Maire
Michel BOYER

